

Département
SAVOIE
Arrondissement
ST JEAN DE MAURIENNE
Canton
ST JEAN DE MAURIENNE

COMMUNE DE FONTCOUVERTE

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Janvier 2023

Le trente janvier deux mille vingt-trois à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 24 janvier 2023

PRESENTS : Fernand AUGERT, Georges BUISSON-RIEUX, Cécile ELIN, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Pascal SIBUE,.

ABSENTS : Christelle BATAILLER (procuration à Pascal DOMPNIER)

Frédéric FLORES

Stéphane TRUCHET (procuration à Nicolas LAMBERT)

NOMBRE DE MEMBRES :

⇒ Afférents au conseil municipal : 14

⇒ En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 13 - Procuration : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile ELIN

VOTE : pour à l'unanimité

PLACE DE PARKINGS DU PROJET « M2BCONCEPT »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 et dans le cadre du permis de construire n° 073 116 22 R1020 qui avait été refusé par manque de places de stationnement, le Conseil Municipal avait décidé la location de 15 places de parkings sur la parcelle située en face du projet sur la parcelle n° AE85 au prix de 8.000 € la place afin que ce projet aboutisse.

Compte tenu de ce qui précède, une convention de concession pour 15 places de stationnement peut être envisagée sur la parcelle n° AE85 relevant du domaine public communal.

Modalités financières : la SARL M2B CONCEPT s'acquittera d'une participation financière d'un montant de 120.000 € (8000 € x 15 places) qui sera versée à la signature de la déclaration d'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Concède à la SARL M2B CONCEPT 15 places de stationnement dans le parking public situé sur la parcelle n° AE85 au prix de 120.000 € l'ensemble qui sera versé à la signature de la déclaration d'achèvement des travaux.
- Approuve le projet de convention de concession.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Bernard COVAREL

